



# Fludes et Ésultats

N° 620 • janvier 2008

## L'hébergement d'urgence dans les CHRS

#### Résultats de l'enquête ES 2004

Lors de la dernière enquête réalisée sur les établissements sociaux en 2004, la DREES a interrogé plus spécifiquement les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), afin de connaître notamment leur activité en matière d'accueil d'urgence. Les 360 CHRS sur les 827 existants qui ont déclaré une section d'urgence offrent une capacité d'accueil de plus de 4500 places. Un questionnaire particulier a permis de recueillir des informations plus précises sur la clientèle accueillie une nuit donnée – celle du 3 au 4 février 2005 – dans ces sections d'urgence. Cette nuit-là, ce sont 5700 personnes qui ont pu être hébergées dans ces sections. Ces CHRS se spécialisent moins en revanche dans l'accueil de publics prioritaires dans leurs autres sections.

Les sections d'urgence hébergent plus d'adultes que les autres sections des CHRS, souvent des hommes seuls âgés de 25 à 44 ans. Les femmes constituent la grande majorité des parents isolés et les jeunes adultes de moins de 25 ans représentent plus du quart de la population hébergée en urgence. Les principaux vecteurs d'admission en section d'urgence sont d'abord le numéro 115, puis l'intervention des services sociaux.

Les adultes isolés sont souvent des hommes habitués à l'hébergement d'urgence. Ceux avec enfants, parfois de jeunes parents ou de très jeunes mères, constituent plus de 10 % des personnes hébergées qui étaient pour la plupart sans logement personnel depuis plus de six mois. Enfin, 12 % de la population accueillie est représentée principalement par des femmes seules avec des enfants et récemment précarisées.

#### Alice MAINGUENÉ

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique



ÉTABLISSEMENTS sociaux en France métropolitaine comptent environ 20000 places d'accueil d'urgence<sup>1</sup>, principalement dans les centres d'hébergement d'urgence et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Lors de la dernière enquête réalisée sur la situation des établissements sociaux (ES) en 2004, la DREES a interrogé plus spécifiquement les CHRS sur leurs prestations d'accueil dans ce domaine (encadré 1), sachant qu'ils ne constituent qu'une partie des établissements pouvant accueillir des personnes en urgence. 360 des 827 CHRS ont déclaré une section d'urgence; ils offraient 4550 places d'urgence permanentes en 2004. Cette étude vise à préciser les spécificités de l'activité de ces sections d'urgence et à caractériser les personnes qui y ont recours. Elle permet également d'évaluer les dotations en personnel des CHRS ayant une section réservée à l'urgence (encadré 2).

#### 5 700 personnes hébergées dans les sections d'urgence des CHRS la nuit du 3 au 4 février 2005

Près de 40 % des CHRS disposent d'une section réservée à l'accueil d'urgence. Ces 360 CHRS ont une capacité totale d'accueil d'environ 16 000 places dont 4 550 sont destinées de façon permanente aux sections d'urgence<sup>2</sup>. Cependant, 5 700 personnes ont été hébergées dans ces sections la nuit du 3 au 4 février 2005<sup>3</sup>. En hiver, les établissements accroissent en effet leurs capacités d'accueil collectif pour faire face aux besoins. Alors qu'en moyenne ils offrent 12,5 places de capacité permanente en section d'urgence, ils ont hébergé 15,8 personnes dans ces sections la nuit du 3 au 4 février 2005.

Près de 20 % des CHRS avec une section d'urgence consacrent toutes leurs places à l'hébergement d'urgence. À l'opposé, un tiers d'entre eux réserve moins de 13 % de ses places à l'urgence (graphique 1).

Les sections d'urgence des CHRS assurent le plus souvent un accueil permanent au cours de l'année. En

effet, les trois quarts d'entre elles sont ouvertes tous les jours et seules 10 % ouvrent moins de trois mois par an (6 % dans les CHRS ne pratiquant que l'accueil d'urgence).

Toutes sections confondues et sans inclure les places supplémentaires de la période hivernale, les CHRS avec une section d'urgence ont une capacité d'accueil moyenne supérieure à celle des CHRS qui n'en disposent pas: respectivement 44 et 32 places. En revanche, les CHRS qui ne proposent que de l'hébergement d'urgence sont plus petits et disposent de 27 places en moyenne.

#### La présence d'une section d'urgence est davantage associée à un accueil tout public dans l'établissement

Les CHRS qui ont une section d'urgence se spécialisent moins dans l'accueil de certains publics spécifiques que les autres centres: 71% des CHRS avec section d'urgence déclarent n'accueillir aucun public prioritaire (cette proportion atteint 78% parmi les CHRS qui pratiquent uniquement l'hébergement l'urgence), alors que ce n'est le cas que de 55 % des CHRS sans section d'urgence (tableau 1). Ces derniers CHRS accueillent plus fréquemment des personnes ayant des difficultés particulières, qui nécessitent une prise en charge spécifique. Par exemple, ils sont notamment plus nombreux à accueillir des personnes ayant des troubles du comportement.

Les CHRS avec une section d'urgence dispensent plus souvent certains services, comme la restauration collective (62% contre 44% tableau 2). L'accueil dans ce type de section étant plus fréquemment de type collectif et regroupé que dans les autres sections (qui proposent régulièrement des logements indépendants et disséminés géographiquement), il inclut, de ce fait, plus souvent la délivrance de repas. Ces CHRS disposent également plus fréquemment que les autres d'une salle d'écoute du 115, numéro de téléphone national pour les urgences sociales (25% contre 9%). En revanche, ils proposent moins d'actions sur le long terme. Par exemple, la moitié d'entre eux seulement pro-

2. Nombre de places réellement offertes au public (adulte ou enfant), y compris celles temporairement indisponibles pour cause de travaux par exemple.

Dans le cas d'un appartement, c'est le nombre moyen de personnes que cet appartement est susceptible d'accueillir qui est comptabilisé.

3. Nombre de personnes
- enfants ou adultes accueillies sur les places
permanentes (y compris
les personnes
temporairement absentes
pour hospitalisation par
exemple). Dans le cas
d'une famille c'est le
nombre de personnes qui
la compose qui est
comptabilisé.

<sup>1.</sup> Source: ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité, 2006

#### ENCADRÉ 1

#### L'enquête ES 2004

L'enquête «établissements sociaux» (ES) pour personnes en difficulté sociale a lieu tous les quatre ans en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La dernière enquête ES s'est déroulée en 2005: tous les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale quel que soit leur mode de financement ont été interrogés sur leur activité et leur personnel en fonction à la fin de l'année 2004. Pour connaître les caractéristiques des personnes hébergées, un échantillon d'établissements représentatif au niveau national a été sélectionné.

Lorsque les établissements comportaient une section d'urgence, un questionnaire spécifique a été administré, afin de décrire la clientèle accueillie dans cette section une nuit donnée, celle du 3 au 4 février 2005. La définition de la section d'urgence retenue est celle d'une section qui offre une prise en charge immédiate de toute personne et pour une durée d'intervention de quelques jours (quinze au maximum). Les établissements qui ouvrent uniquement avant la nuit, hébergent pour la nuit et ferment le matin venu, doivent décrire toute leur activité en tant que section d'hébergement d'urgence. C'est notamment à partir des informations recueillies grâce à ce questionnaire supplémentaire que cette étude a pu être réalisée.

Pour des soucis de cohérence entre l'activité de l'établissement et sa clientèle d'urgence, les résultats présentés dans cette étude sont ceux de l'échantillon national.

## Des données qui ne reflètent qu'une partie de l'accueil en urgence

Les données sur l'hébergement d'urgence présentées ici ne retracent que l'accueil dans les CHRS qui ont déclaré avoir une section réservée à l'urgence. L'hébergement «en urgence» des personnes en grande difficulté pratiqué dans un CHRS n'ayant pas spécifiquement de section d'urgence ou relevant d'un autre type d'établissement n'est pas pris en compte.

Notamment les places d'accueil en urgence, parfois ouvertes uniquement une partie de l'année, dans les établissements repérés spécifiquement comme «autres centres d'accueil» ne sont pas prises en compte. Cet accueil, plus difficilement observable, mais courant en hiver, participe cependant largement à l'hébergement d'urgence dans sa globalité. Le nombre total de places d'urgence (tous types d'établissements confondus) est quant à lui estimé à 20 000.

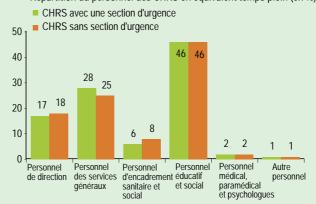
#### **ENCADRÉ 2**

#### Le personnel et le statut juridique des CHRS avec une section d'urgence se différencient peu de ceux des autres centres

Les 360 CHRS ayant une section d'urgence emploient 4600 personnes en équivalent temps plein (ETP), soit un taux d'encadrement moyen de 29 ETP pour 100 places, contre 30 ETP pour 100 places dans l'ensemble des CHRS. Ces taux d'encadrement sont donc très proches et leurs distributions similaires: la moitié des CHRS quels qu'ils soient se situent entre 22 et 40 ETP pour 100 places.

Près de la moitié du personnel des CHRS avec une section d'urgence sont des professionnels du domaine éducatif et social (46% des ETP). Le personnel des services généraux représente 28% des ETP, le personnel de direction 17% et le personnel d'encadrement sanitaire et social 6%. Les professions médicales et paramédicales et les psychologues constituent 2% des ETP. Cette distribution est quasi identique dans les CHRS sans section d'urgence (graphique). Les taux d'encadrement par catégorie de personnel des CHRS avec section d'urgence sont également proches de ceux des autres CHRS.

Répartition du personnel des CHRS en équivalent temps plein (en %)

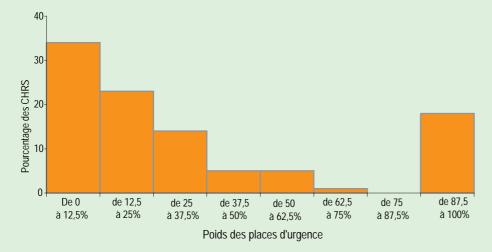


L'âge moyen (42,1 ans) et l'ancienneté moyenne au sein de l'établissement (6,9 ans) du personnel des CHRS avec une section d'urgence sont sensiblement les mêmes que ceux du personnel des CHRS sans section d'urgence.

Comme les autres CHRS, les centres avec une section d'urgence sont principalement gérés par des associations loi 1901, non reconnues d'utilité publique (70 % de ces CHRS) ou reconnues d'utilité publique (18 %) – cette différence de statut est probablement liée à l'histoire du milieu associatif opérant dans ce domaine ce qui ne modifie en rien le financement apporté par l'État. Enfin, 6 % sont gérés par un établissement à caractère administratif et 6 % par une association de droit local, une fondation, une congrégation ou un autre organisme privé à but non lucratif.

#### GRAPHIQUE 1

#### Les places d'urgence dans les CHRS avec section d'urgence



Lecture • Pour 34 % des CHRS avec une section d'urgence, les places réservées à l'urgence représentent moins de 12,5 % de l'ensemble des places. À l'opposé, près de 20 % de ces CHRS réservent plus de 87 % de leurs places à l'hébergement d'urgence.

**Champ •** CHRS avec une section réservée à l'hébergement d'urgence.

**Sources** • Échantillon national, enquête ES 2004, DREES.

posent des prestations relatives à la justice, alors que ces prestations existent dans près des deux tiers des CHRS sans section d'urgence. De même, seuls 17 % des CHRS avec section d'urgence peuvent assurer un accompagnement social ambulatoire (contre 29 % des autres CHRS).

#### Dans les sections d'urgence des CHRS, plus d'hommes seuls âgés de 25 à 44 ans

La population accueillie en urgence est plus masculine que celle hébergée pour de plus longs séjours dans les autres sections (58% contre 50%).

Les sections d'urgence comptent aussi beaucoup plus d'adultes sans enfant et moins de mineurs que les autres sections : 60 % des personnes de ces sections sont ainsi des adultes sans enfant (dont 53 % d'adultes isolés), 20 % sont des adultes avec

enfants et 20% sont des mineurs accompagnant au moins un adulte (tableau 3). La grande majorité des adultes sans enfant sont des hommes alors que 69% des adultes avec enfant(s) sont des femmes.

Avec moins de mineurs accueillis en section d'urgence, toutes les autres tranches d'âge sont surreprésentées dans ce type de section. Parmi les majeurs, un peu plus de la moitié des adultes accueillis ont entre 25 et 44 ans (tableau 4); les 18-24 ans sont également nombreux puisqu'ils représentent 28% des adultes accueillis en section d'urgence, alors qu'ils ne constituent que 12% de la population adulte en France<sup>4</sup>. La répartition par âge et situation familiale des hommes apparaît moins dispersée que celle des femmes (graphiques 2 et 3): les hommes isolés de tout âge et les garcons mineurs prédominent. La différence entre hommes et femmes est particulièrement visible parmi les 25 à 44 ans. Les hommes à ces âges sont en grande majorité isolés, tandis que les femmes sont soit isolées, soit seules avec enfants. On constate également la présence de mineurs (célibataires ou en couple) avec enfants qui à ce titre sont accueillis comme des adultes.

Le profil, en termes de sexe, de situation familiale et d'âge (mineurs compris), de la population accueillie en urgence diffère de celui des personnes hébergées pour des durées plus longues, y compris au sein d'un même CHRS. Là encore, les caractéristiques des personnes des autres sections des CHRS proposant de l'accueil d'urgence paraissent plus proches de celles des personnes en CHRS sans section urgence.

 Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, source INSEE.

#### TABLEAU 1

#### Type de public hébergé en priorité en CHRS

en %

Accueil prioritaire (1)	CHRS avec section d'urgence	CHRS sans section d'urgence
Pas de public prioritaire	71	55
Personnes ayant des troubles du comportement	1	6
Sans domicile*	13	14
Victimes de violences*	12	17
Femmes enceintes ou mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans*	6	10
Jeunes*	6	7
Autres (sortants de prison, réfugiés)*	28	28

<sup>\*</sup> La différence de pourcentage entre CHRS avec et sans section d'urgence n'est pas significative.

Lecture • Les CHRS avec section d'urgence sont 13 % à privilégier l'accueil de sans domicile; cette proportion est du même ordre que pour les CHRS sans section d'urgence (14 %). À l'opposé, les CHRS sans section d'urgence accueillent significativement plus de public prioritaire ayant des troubles du comportement (6 %) que les CHRS avec section d'urgence (1 %).

Champ • CHRS au 31 décembre 2004.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2004, DREES

#### TABLEAU 2

#### Prestations autres que l'hébergement proposées par les CHRS

en %

Services ou prestations déclarés (1)	CHRS avec section d'urgence	CHRS sans section d'urgence
Restauration collective	62	44
Prestations relatives à la justice	49	63
115	25	9
Accompagnement social ambulatoire - service de suite	17	29
Aide aux démarches*	83	86
Prestations relatives au logement*	80	87
Prestations relatives à l'emploi*	79	87
Domiciliation - boîte aux lettres*	62	67

<sup>\*</sup> La différence de pourcentage entre CHRS avec et sans section d'urgence n'est pas significative.

Champ • CHRS au 31 décembre 2004.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2004, DREES

<sup>(1)</sup> Un même établissement peut avoir plusieurs publics prioritaires (sauf s'il n'a aucun public prioritaire).

<sup>(1)</sup> Il existe d'autres services ou prestations offerts par les CHRS, non considérés dans ce tableau.

#### TABLEAU 3

#### Situation familiale des personnes hébergées en CHRS

en %

Situation familiale		Personnes hébergées en section d'urgence la nuit du 3 au 4 février 2005	Personnes hébergées dans les autres sections des CHRS avec section d'urgence	Personnes hébergées dans les CHRS sans section d'urgence
Adulta cans entant	Adulte isolé	53	39	34
	Adulte en couple	7	3	4
Adulte avec enfant(s)	Adulte seul(e) avec enfant(s)	10	13	14
	Adulte en couple avec enfant(s)	10	9	11
Mineur	Mineur accompagnant un ou des adultes	20	36	37
Total		100	100	100

Champ • Personnes hébergées en CHRS. Sources • Échantillon national, enquête ES 2004, DREES.

#### TABLEAU 4

#### Âge des majeurs hébergés en CHRS

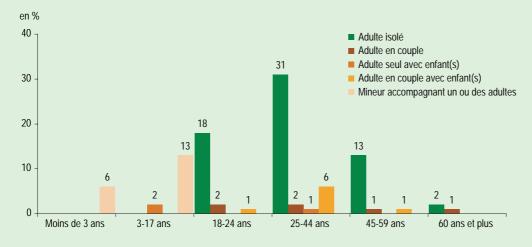
en %

Tranche d'âge	Personnes hébergées en section d'urgence la nuit du 3 au 4 février 2005	Personnes hébergées dans les autres sections des CHRS avec section d'urgence	Personnes hébergées dans les CHRS sans section d'urgence
18-24 ans	28	26	28
25-44 ans	51	54	55
45-59 ans	17	17	14
60 ans et plus	3	2	2
Âge inconnu	1	1	1
Total	100	100	100

Champ • Majeurs hébergés en CHRS. Sources • Échantillon national, enquête ES 2004, DREES.

#### GRAPHIQUE 2

#### Les hommes hébergés en urgence par âge et situation familiale

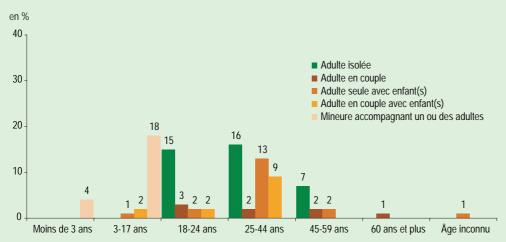


**Champ •** Hommes hébergés dans les sections d'urgence des CHRS la nuit du 3 au 4 février 2005.

Sources • Échantillon national, enquête ES 2004, DREES.

#### GRAPHIQUE 3

#### Les femmes hébergées en urgence par âge et situation familiale



**Champ •** Femmes hébergées dans les sections d'urgence des CHRS la nuit du 3 au 4 février 2005.

3 au 4 février 2005. **Sources** • Échantillon national, enquête ES 2004, DREES.

#### TABLEAU 5

## À chaque classe d'adultes hébergés en urgence ses caractéristiques résultats issus de la typologie des adultes hébergés dans les sections d'urgence des CHRS

en %

Variable	Modalité	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Adultes hébergés dans les sections d'urgence des CHRS
Adultes hébergés dans le	s sections d'urgence des CHRS	75	13	12	100
	Homme	69	38	9	59
Sexe	Femme	31	62	91	41
	Total	100	100	100	100
	Adulte isolé	82	3	32	67
	Adulte en couple	10	NS	3	8
Situation familiale	Adulte seul(e) avec enfant(s)	2	33	60	12
	Adulte en couple avec enfant(s)	6	64	5	13
	Total	100	100	100	100
	3-17 ans	NS	15	NS	2
	18-24 ans	33	3	17	27
Tranche d'âge	25-44 ans	44	73	67	50
Trancile u aye	45 ans et plus	22	9	16	20
	Âge inconnu	1	NS	NS	1
	Total	100	100	100	100
	Dans cet accueil d'urgence	36	68	8	37
	Dans un CHRS ou un autre hébergement d'urgence	16	2	9	13
	À la rue, dans un squat, dans un hôtel ou dans un hébergement de fortune	20	6	2	16
Lieu de résidence	Dans un logement (propriétaire, locataire ou hébergé)	13	NS	77	18
habituel au cours du dernier mois	Autre établissement (établissement pénitencier, hôpital, maison de retraite)	3	NS	2	3
	Hôtel	1	24	2	4
	Inconnu	11	NS	NS	9
	Total	100	100	100	100
Dernier logement	II y a moins d'un mois	1	NS	51	7
	II y a moins de six mois mais plus d'un mois	11	35	15	15
	II y a plus de six mois	30	62	11	31
	N'a jamais eu de logement personnel	25	NS	14	21
	Inconnu	33	3	9	26
	Total	100	100	100	100

Les cases en couleur représentent les modalités surreprésentées dans chaque classe.

Champ • Adultes hébergés dans les sections d'urgence des CHRS la nuit du 3 au 4 février 2005

Sources • Échantillon national, enquête ES 2004, DREES.

#### 5. Sont ici exclus les enfants hébergés dans un CHRS en compagnie d'un de leurs parents, contrairement aux mineurs non accompagnés de parents. Ces derniers sont essentiellement des adolescents ayant des enfants et sont classés parmi les adultes « seuls avec enfants » ou « en couple avec enfants ». Le terme d'adulte utilisé dans la suite de l'article tiendra toujours compte de ces mineurs non

accompagnés.

## Le numéro 115, un important vecteur d'admission en section d'urgence

Le principal service d'orientation vers la section d'urgence est le numéro 115: plus de 30% des adultes<sup>5</sup> dans ces sections y sont admis grâce à ce service téléphonique. L'intervention des services sociaux est également fréquente (25% des cas). Par ailleurs, 10% des personnes sont orientées vers les sections d'urgence par un autre centre d'accueil. Enfin, plus d'un cinquième des personnes hébergées

dans ces sections s'y présente directement, sans passer par un service d'orientation.

L'arrivée dans une section d'urgence après un appel du numéro 115 est plus fréquente pour les hommes, pour les personnes isolées et pour les plus jeunes (moins de 25 ans). À l'inverse, le placement par les services sociaux concerne davantage les femmes seules, les couples ou les personnes de plus de 45 ans. Enfin, les personnes qui arrivent en section urgence par leurs propres moyens sont plus souvent des hommes et

moins souvent des personnes isolées, il s'agit également plus souvent d'adolescents ou de personnes âgées.

Pour près de la moitié des adultes hébergés dans la nuit du 3 au 4 février 2005, c'est un centre d'hébergement d'urgence (CHRS ou non) qui a été leur principal domicile au cours du mois précédent l'enquête (37 % étaient dans le même CHRS). Au cours de ce mois de janvier 2005, 16 % étaient le plus souvent à la rue, dans un squat ou encore en hébergement de fortune. En revanche, 18 % des adultes résidaient dans un loge-

<sup>2.</sup> Les mineurs isolés (principalement des adolescents avec enfants) sont ici considérés comme des adultes et sont donc compris dans la population étudiée. Du point de vue de l'âge, ils figurent parmi les 3-17 ans et du point de vue de la situation familiale, ils sont considérés comme des adultes puisque pris en charge par les centres comme ces derniers.

NS : non significatif.

ment « ordinaire », éventuellement hébergés par d'autres personnes.

Les gestionnaires de CHRS ne connaissent pas forcément la situation antérieure des personnes des sections d'urgence. Cependant, pour plus de la moitié d'entre elles, les gestionnaires ont précisé qu'elles étaient sans logement personnel depuis plus de six mois (près d'une sur cinq n'en a même jamais eu).

L'arrivée dans une section d'urgence n'est souvent qu'une étape avant d'être orienté vers une autre section: un tiers des personnes hébergées dans les autres sections était ainsi passé auparavant par un service d'urgence dans un établissement social (CHRS ou non).

#### Une typologie des publics hébergés en section d'urgence

En prenant en compte l'ensemble des caractéristiques des adultes (y compris les adolescents non accompagnés d'un adulte) hébergés en section d'urgence, on peut établir une typologie des usagers en trois classes. Ces classes sont principalement déterminées par le sexe et la situation familiale des personnes hébergées.

## Des hommes seuls habitués à l'hébergement d'urgence

La première classe, qui regroupe 75 % des personnes hébergées en urgence, est principalement constituée d'adultes isolés (tableau 5), en majorité des hommes et des personnes ayant entre 18 et 44 ans. Plus de la moitié de ces personnes a passé une grande partie du mois de janvier 2005 dans un CHRS ou dans un centre d'urgence, le plus souvent dans la même section d'urgence que celle qui les accueille la nuit du 3 février 2005. Mais 20 % des personnes de cette classe vivaient dans la rue durant ce mois de janvier. Près de la moitié de la population de cette

classe n'a également soit jamais eu de logement personnel, soit est sans logement depuis plus de six mois. Enfin, une partie des personnes de cette classe est mal connue des gestionnaires des établissements d'accueil. Ces derniers ne peuvent indiquer ni l'âge ni le lieu de résidence de ces personnes durant le mois de janvier 2005, ni depuis combien de temps elles sont sans logement personnel. En schématisant, le représentant de la première classe serait un homme d'âge moyen, célibataire, ayant l'habitude de la rue et de l'hébergement d'urgence.

#### De jeunes parents, voire de jeunes filles mères, en difficulté

La deuxième classe, qui représente 13 % des personnes hébergées en urgence, est presque uniquement composée d'adultes avec enfants. Les deux tiers sont en couple et un tiers sans conjoint (des femmes essentiellement). La population de cette classe est donc majoritairement féminine. 70 % de ces «parents» ont entre 25 et 44 ans mais, de façon plus surprenante, 15 % ont moins de 18 ans. Il s'agit là d'adolescents pris en charge comme des adultes puisqu'accompagnés d'enfants. Pour les deux tiers de

ces parents, voire très jeunes parents (souvent des mères), cette section d'urgence a été leur logement principal en janvier 2005, mais un quart d'entre eux a cependant le plus souvent vécu en hôtel. De plus, les représentants de cette classe sont aux deux tiers sans logement personnel depuis plus de six mois. Cette classe met en évidence la présence dans les sections d'urgence des CHRS d'adolescentes voire de couples d'adolescents ayant de jeunes enfants.

## Des mères isolées récemment précarisées

La troisième classe représente 12% de la population étudiée. Elle est presque exclusivement constituée de femmes, le plus souvent seules avec enfants. Plus des deux tiers ont entre 25 et 44 ans. Les trois quarts des personnes de cette classe ont passé le mois de janvier 2005 dans un logement ordinaire, et la moitié des personnes hébergées est sans logement personnel depuis moins d'un mois. Ainsi, une partie de celles qui ont passé la plupart du mois de janvier en logement ordinaire devait y être hébergée par de la famille ou des amis. Cette classe compte donc beaucoup de mères isolées récemment précarisées.

#### Pour en savoir plus

- Bertrand D., Mainguené A., Vanovermeir S., 2007, «Les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale», *Document de travail*, Série statistiques, DREES, n° 119, novembre.
- Bertrand D., Monteil C., Woitrain E., 2003, «Les établissements d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale», *Document de travail*, Série statistiques, DREES, n° 49, février.
- Vanovermeir S., 2006, «Les établissements accueillant des adultes et familles en difficulté sociale», Études et Résultats, DREES, n° 507, juillet.
- Woitrain E., 1999, «Les personnes hébergées par les CHRS: des hommes et des femmes en grande difficulté», Études et Résultats, DREES, n° 29, août.

### Vient de paraître

## LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE recueil d'études statistiques



La Documentation française 29. quai Voltaire 75344 parsi Cedex 07

www.documentationfrancaise.fr

Prix: 18 euros

Cet ouvrage collectif dresse un état des lieux de la prise en charge de la santé mentale en France, à partir des données statistiques disponibles. Ces dernières sont en effet nombreuses en France, mais elles sont dispersées et parfois difficilement accessibles.

Pour la première fois, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) rassemble et met à disposition des données issues de différentes sources, contribuant ainsi à améliorer la connaissance de l'offre de soins, des professionnels, des patients pris en charge en psychiatrie.

## A paraître début 2008

## RMI, L'ÉTAT DES LIEUX 1988 - 2008



En 1988, la création du revenu minimum d'insertion (RMI) a marqué un réel tournant dans l'évolution du système français de protection sociale. Dernier filet de sécurité pour assurer un revenu minimum aux personnes les plus démunies et jusqu'alors exclues du système, il a constitué une véritable innovation en organisant, parallèlement au versement d'une allocation, l'insertion des personnes concernées. Il est entré en 2008 dans sa vingtième année, avec la perspective de mise en place d'un revenu de solidarité active (RSA) à l'horizon 2009 : celui-ci peut ouvrir à des changements majeurs s'incarnant dans une réforme globale des minima sociaux et des politiques d'insertion qui les accompagnent.

S'appuyant sur les dernières enquêtes statistiques et données administratives disponibles, cet ouvrage apporte des éclairages sur les publics bénéficiaires du RMI. Il permet de faire le point sur différents aspects au cœur des débats qui entourent la préparation du RSA : niveaux de vie et conditions de vie des bénéficiaires du RMI, parcours des populations concernées, efficacité des dispositifs mis en place pour permettre leur insertion sociale et professionnelle, résultats de la décentralisation du dispositif depuis 2004.

Cet ouvrage est coordonné par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), qui a lancé plusieurs enquêtes statistiques sur le sujet et participe à l'évaluation et au suivi statistique des effets de la décentralisation.

Éditions La Découverte 9 bis, rue Abel-Hovelacque 75013 Paris www.editionsladecouverte.fr

Prix: 28 euros

#### L'hébergement d'urgence dans les CHRS

Directrice de la publication : Anne-Marie BROCAS Rédactrice en chef technique: Elisabeth HINI • Conseiller scientifique: Gilbert ROTBART Secrétaires de rédaction : Catherine DEMAISON, Sarah NETTER, Stéphanie TARO, Hélène WANG Maquette: La Souris • Imprimeur: JOUVE Internet: www.sante.gouv.fr/drees/index.htm

Les destinataires de ceite publication soit informée de l'existence à la DREES d'un interent de doirnées à character personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité de la directrice des publications, a pour objet la diffusion des publications de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou profession-nelle. Conformément aux dispositions de la toit du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux fichiers de libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement.

Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - mission publications et diffusion - 14 avenue Duquesne-75350 Paris 07 SP

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère per-

ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouy.fr